

141/20

CD/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 7 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril deux mille vingt-deux à 19 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : : Éric CLOAREC ; Florent Le Hervé ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Paul UGUEN ; Sonia FLOCH
Absents : Edouard TROLES ; Marc LEFEVRE ; Cyrielle MOY
Procurations : Edouard TROLES donne pouvoir à Hervé TILLY ; Marc LEFEVRE donne pouvoir à Chantal COLLEOU ; Cyrielle MOY donne pouvoir à Christiane DUGAY
Secrétaire de séance : Florent Le Hervé
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2022

Objet : Affectation du résultat au BP 2022

Monsieur Eric CLOAREC, Maire revient dans la salle et propose de réaliser l'affectation des résultats au BP 2022.

Monsieur le Maire précise que seul le résultat cumulé de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une décision d'affectation par l'organe délibérant.

Monsieur Le Maire rappelle les éléments suivants :

- En fonctionnement :

Vu le résultat de fonctionnement constaté au budget commune de l'exercice 2021 qui correspond à un excédent de 397 274.66 €

Vu le résultat antérieur cumulé qui correspondait à un excédent de 153 223,31€

Compte tenu de l'affectation du résultat de fonctionnement au Compte 1068 pour 96 438,98€ en 2021

Vu le résultat final au 31/12/2021 qui correspond à un excédent de 454 058,99€

En Investissement :

Vu le résultat d'investissement de l'exercice 2021 qui correspond à un déficit de 166 177,58€

Vu le résultat antérieur (au 31 décembre 2020) cumulé qui correspondait à un déficit de 96 438,98 €

Vu le résultat final cumulé au 31/12/2021 qui correspond à un déficit de 262 616,56€

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur :

-l'affectation de la somme de 262 616.56 € à la section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

-l'affectation de la somme de 191 442.43 € en report à la section de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2022

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

ID : 029-212900674-20220407-0141-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à unanimité des votants décide de :

**-l'affectation de la somme de 262 616.56 € à la section d'investissement au Compte 1068
« excédents de fonctionnement capitalisés »**

**-l'affectation de la somme de 191 442.43 € en report à la section de fonctionnement au
compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2022**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric Cloarec

